L'Anarcho-syndicaliste - n°96
avril 1970
Union des Anarcho-Syndicalistes

Nous publions dans ce numéro une étude du *Conseil de Nantes* sur les syndicats.

BANALITÉS CONTRE LES SYNDICATS...

Ceux qui parlent de défense des syndicats, c'est à dire les bureaucrates, les syndicalistes et même les syndicalistes qui se veulent révolutionnaires, s'appuient idéologiquenent (les uns faisant semblant de croire ce qu'ils disent, les autres le croyant réellement) sur ce qu'était l'intention des anarchistes qui créèrent les Bourses du Travail, les syndicats et la Confédération Générale du Travail.

Ces anarchistes, conscients que l'union des travailleurs pouvait limiter l'exploitation dont ils étaient victimes, pensaient que les syndicats donneraient du poids à la position des travailleurs dans le marchandage du prix du travail (négociation de salaires).

Ils pensaient que les syndicats constitueraient l'organisation de classe **(1)** implantée directement dans la production, qui permettrait, après la révolution, de contrôler l'économie et par là-même l'ensemble de la vie (Pierre Besnard, *"Le Monde Nouveau"* : plan d'Organisation, industriel, administratif et social d'une Société Fédéraliste et Libertaire).

Le capitalisme naissant allié à l'Etat -Gendarme contrôlé par la bourgeoisie- exploitait les ouvriers isolés, leur interdisait toute concertation, tout droit à la grève, il assurait sa domination en maintenant la concurrence individuelle entre les travailleurs.

A la suite de luttes extrêmement dures, la Classe Ouvrière obtint le droit de Grève et les syndicats eurent une existence légale. Reconnus ils purent ainsi tirer parti, dans des compromis plus ou moins avantageux, des luttes menées par les travailleurs. Ainsi le Travail des femmes et des Enfants fut réglementé, la durée de la journée de travail diminua, le niveau de vie des travailleurs s'éleva manifestement.

La CGT , alors anarcho-syndicaliste, entama même la lutte pour la journée de 8 heures. En 1904 reprenant ainsi la vieille revendication lancée par l'internationale de 1866: les TROIS HUIT, huit heures de loisirs, huit heures de repos, huit heures de travail.

Pendant deux ans de 1904 à 1906 la propagande de la CGT crée l'obsession:
L'EXPLOITE FAISANT PLUS HUIT HEURES S'ABRUTIT PAR LE TRAVAIL.
A PARTIR DU PREMIER MAI 1906, FAIRE PLUS DE HUIT HEURES SERA TRAHIR LA CLASSE OUVIERE.

700.000 tracts sont distribués, des brochures sont éditées à plusieurs centaines de milliers d'exemplaires. Dans un texte de la FEDERATION du BATIMENT on pouvait lire:

LA JOURNEE DE HUIT HEURES NE SERA QU'UN ACOMPTE, un apéritif si l'on veut, en attendant la morceau de résistance qui nous sera servi bientôt, quand les travailleurs se décideront à abattre les parasites du Capitalisme par la grève générale, qui sera la REVOLUTION devant instaurer le REGIME COMMUNISTE...

Ainsi, pour ces révolutionnaires qui étaient alors les syndicalistes leur activité débouchait nécessairement vers la REVOLUTION SOCIALE.

Tirant parti de la dynamique des multiples mécontentements qu'il capitalisait, le syndicat devenait l'outil par lequel LA CLASSE OUVRIERE abolirait le SALARIAT et le PATRONAT (statuts de la CGT conservés tels quels jusqu'en 1969, et "actualisés" au congrès de DECEMBRE 1969 par la modification de l'article premier).

Ce projet relativement clair a été réalisé en ESPAGNE pendant la guerre civile où le CNT notamment, à Barcelonne

(1) ou une organisation calquée sur les structures des syndicats.

organisa l'autogestion des différentes activités industrielles sur la base même des structures syndicales préexistantes.

Plus récemment en FRANCE en AOUT 1953 des comités de grève se substituant au pouvoir écarté par la grève générale:

- communications téléphoniques; gestion des standards;
- organisation de rames à la SNCF pour déplacer les piquets de grève ou tenir des réunions;
- plusieurs hôpitaux de Paris gérés par les Comités de grève.

En mai 1968, à Nantes le Comité central de grève (non élu par la base, mais composé des délégués des UNIONS LCALES ou DEPARTEMENTALES) symbolisait la volonté des syndicats de créer un double pouvoir. On ne s'inquiète pas ici de savoir ce que signifiait exactement ce symbole et à quel pâle niveau il se situait par rapport à l'intention initiale des syndicalistes qui pensaient constituer à l'aide des syndicats, un outil de classe distinct du parti politique et supérieur à celui-ci (au moins pour les anarchistes).

Dans cette perspective le rôle du SYNDICAT était de donner une conscience révolutionnaire de classe aux travailleurs, par le développement, la coordination, l'organisation des luttes mais également par l'éducation et la formation des adhérents.

C'est ainsi que dans les premières Bourses du Travail on pouvait trouver toutes les informations en matière d'avortement, des brochures anticléricales, anti-militaristes, en faveur de l'union libre, etc...

En orchestrant la lutte sur le plan économique, en préparant la GREVE GENERALE, les syndicalistes, comme ils l'affirmaient dans leurs professions de foi, visaient à attaquer tout le système. En concentrant leurs coups ils espéraient toucher la bête au coeur et ainsi s'en débarssser par la seule guerre partielle (ou totale suivant les possibilités) sur le terrain des Entreprises où se déroulait la production.

Avec le recul du temps, on peut s'interroger sur ce qu'étaient les chances de cette stratégie d'une part, et, d'autre part, sur ce qu'est devenue cette stratégie initiale -elle-même.

Tout en faisant un procès général à la société, les SYNDICATS n'effectuaient qu'une attaque séparée sur le plan économique et, faute de pouvoir réussir d'un seul coup la GREVE GENERALE amenant le point de rupture, ils se posaient en "interlocuteurs valables", en représentants de la CLASSE OUVRIERE devant les PATRONS et devant l'ETAT.

Les SYNDICATS avaient besoin de cette position pour se faire reconnaître, et ainsi, se faire protéger par la loi. C'était d'autre part le seul moyen pour améliorer immédiatement le sort des travailleurs dans une période extèmement dure.

Ainsi le processus était engagé: acceptant de marchander avec les patrons, acquérant petit à petit “leurs lettres de noblesse", les syndicats allaient évoluer dans le sens de l'intégration du fait de l'évolution industrielle (concentration) et du remplacement de la concurrence par les MONOPOLES et les TRUSTS.

En adoptant cette pratique réformiste, dont ils ne purent contrôler l'évolution par la suite, les SYNDICATS devinrent les collaborateurs (inconscients au début) du patronat et de l'ETAT.

Sur le plan de l'évolution économico-politique les SYNDICATS OUVRIERS devinrent des organes de REGULATION du SYSTEME, quelles que fussent par ailleurs leurs intentions et leurs projets.

En même temps que le DROIT du TRAVAIL succédait au DROIT CIVIL pour le règlement des conflits sociaux à la fin du siècle dernier, les syndicats unifiaient le Marché du Travail. Dans l'anarchie du CAPITALISME naissant, la concurrence sur le Marché de l'Emploi était inévitable, avec la rationalisation du système, le quasi-monopole des SYNDICATS sur le Marché devenait nécessaire.

SI LE SYNDICALISME N'AVAIT PAS EXISTE, LE PATRONAT AURAIT DU L'INVENTER.

Du fait de la CONTESTATION PARTIELLE qu'ils effectuaient du système, les SYNDICATS ont permis à ce système de les intégrer dans son propre fonctionnement.

"Tout ce qui se perd en contestation partielle rejoint la fonction oppressive du vieux monde".

Il ne suffisait pas à Fernand PELLOUTIER de dire **(2)**:

"Accueillir, ... par le "parti" CORPORATIF, qui nous a vus dévoués à l'oeuvre économique, purs de toute ambition, prodigues de nos forces, prêts à payer de nos personnes sur tous les champs de bataille et, après avoir rossé la police, bafoué l'armée, reprenant, impassibles, la besogne syndicale, obscure, mais féconde..."

Il fallait encore se garantir que ce travail, fut-il obscur, ne comportait pas d'avantages pour la Bourgeoisie, quand toute la conscience de lutte de la CLASSE OUVRIERE se perdait dans la seule lutte économique à partir des SYNDICATS.

Il en va de même pour les anarcho-syndicalistes espagnols de la CNT qui après avoir condamné toute participation d'anarchistes au gouvernement ne prirent pas leurs responsabilités politiques, en s'enfermant dans le strict terrain économique abandonnant par exemple le contrôle de l'aînée à d'autres qu'eux.

C'est de ce manque de rigueur, de cette contradiction au départ que sont issues toutes les autres qui caractérisent actuellement tous les syndicats.

Le développement exclusif des SYNDICATS dans leur rôle de partenaire économique face aux patrons et face à l'Etat, l'abandon progressif de toute référence révolutionnaire ont fini par faire des SYNDICATS un ORGANE ECONOMIQUE TOTALEMENT INTEGRE A CETTE ECONOMIE.

Même si les bureaucrates syndicaux se défendent d'être autre chose que les représentants de la CLASSE OUVRIERE, même s'ils prétendent ne pas pratiquer la collaboration de classe, leurs affirmations sont démenties par la réalité à tous les niveaux et de diverses manières.

Dans la plupart des pays industriels la collaboration au plus haut niveau est effective depuis longtemps. Dans les démocraties populaires les syndicats n'ont d'autre but que d'aider les directions d'entreprise dans leur travail: démasquer les éléments jugés dangereux; soumis à la tutelle du parti ils n'effectuent même pas le strict travail de défense individuelle et collective de leurs adhérents, ils sont en plus des agents d'exécution des PLANS de PRODUCTION (cette clause figure dans les contrats collectifs).

Le prétexte donné aux travailleurs de ces pays est que la GESTION des affaires est effectuée par la CLASSE OUVRIERE au pouvoir par l'intermédiaire du PARTI, et que par conséquent il n'y a aucune raison de s'opposer à ses "propres intérêts" en faisant grève ou quoi que ce soit.

On retrouve la même explication, à quelque chose près, donnée par les syndicalistes de SUEDE, ALLEMAGNE, BELGIQUE, ANGLETERRE, USA, etc...

Le revenu de chacun dépend du revenu national. Mettre en cause le revenu national, c'est mettre en cause son propre revenu. Faire grève c'est se faire tort et il vaut mieux envisager un CONTRAT de PROGRES ou une entente plus générale entre PATRONS et SYNDICATS plutôt qu'une perturbation nuisible pour tous...

C'est justement contre cette politique contractuelle, dite "de progrès" que s'insurgent les grévistes sauvages.

En FRANCE et en Italie il est notable que les grèves sauvages sont récupérées par les syndicats et qu'aucune n'est débarassée totalement de l'emprise des appareils réputés durs et sur des "positions de classe".

En fait, si effectivement les syndicats ont refusé la PARTICIPATION GAULLISTE par exemple (ou de siéger à la CODER en Loire Atlantique) il n'empêche que par nature au niveau macro-économique ils ne sont qu'un rouage du système:

- En régularisant les flux de main d'oeuvre;
- En servant d'interlocuteurs au patronat pour la fixation du taux des salaires (le prix de la main d'oeuvre);
- En signant des accords sur les conditions de travail (durée du travail, congés payés, mensualisation);
- En signant des conventions sur le chômage: 1958 UNEDIC -ASSEDIC; 1969: accords sur l'EMPLOI.

(2) *Lettre aux anarchistes*: 12 décembre 1899.

Les SYNDICATS ne font que répondre à une nécessité économique pour le CAPITALISME qui se développe dans le sens de la concentration *(voir plus haut).*

Les SYNDICATS participant (ou non) directement ou indirectement à l'élaboration du PLAN de PRODUCTION (au sens large), ce plan est fait de toute manière en fonction d'eux conme en fonction du reste.

Mr CHABAN-DELMAS explique que la NATION a besoin d'un SYNDICALISMEvFORT.

Mr WILSON souhaite aussi que les TRADES-UNIONS puissent mater les grèves sauvages.

Cette CO-GESTION (DE FAIT) économique et politique est sensible également au niveau de l'entreprise.

La législation en matière de COMITES D'ENTREPRISES, DELEGUES du PERSONNEL, DROIT SYNDICAL, etc... favorise la collaboration personnel-direction, n'en évitant les heurts anachroniques, que tentent de leur côté de dissoudre les psycho-sociologues et toutes les oeuvres sociales.

Arrivé à ce niveau de développement, le SYNDICAT, pour présever son statut social, doit s'imposer et se faire respecter, non seulement par ses partenaires ETAT et PATRONS, mais également par ses concurrents les autres syndicats et avec lesquels il pratique l'accord monopolistique, le partage conventionnel du Marché du Travail ou la surenchère concurrentielle adoptant ainsi la même attitude que les firmes capitalistes s'alliant et se combattant entre elles.

Cette pratique semblable pouvant être symptomatique d'une parenté profonde.

Arrivé à ce stade le SYNDICAT doit également, s'il veut rester un interlocuteur valable, se faire respecter par la base qu'il doit contrôler: (par des méthodes dures: syndicats USA ou URSS ou CGT Française ou souples: CFDT et CGT-FO en France) tout ce qui risque de mettre son existence ou son importance en cause.

C'est ainsi que se comprend tout le rôle répressif du SYNDICAT tant vis-à-vis des individus qu'il considère dangereux, qu'il fait exclure ou isoler, que vis-à-vis des GREVES SAUVAGES qu'il faut récupérer ou laisser écraser.

On voit que certaines reprises du travail ne sont dues qu'à d'odieuses manipulations:

- JUIN 36: Il faut savoir terminer une grève " (Maurice THOREZ)
- JUIN 68:
    - L'HUMANITE titrant: "REPRISE VICTORIEUSE DU TRAVAIL DANS L'UNITE (6juin 68),
    - FIERS DE LEUR VICTOIRE des milliers de travailleurs ont repris le travail (7 Juin 68),
    - Alors que de nombreux projets d'accords sont actuellement soumis à l'approbation des travailleurs, GOUVERNEMENT ET PATRONAT prolongent la GREVE dans des secteurs importants (4 juin 68).

Plus récemment la GREVE de la SNCF fut un bel exemple du machiavélisme des BUREAUCRATES SYNDICAUX qui peuvent d'ailleurs aller plus loin et se manifester par des provocations à des luttes parcellaires:

- GREVES TOURNANTES,
- GREVES CATEGORIELLES,
- GREVES REGIONALES,
- DEBRAYAGES D'UNE HEURE,

qui ont pour objet de casser, de toute évidence, la combativité de la classe ouvrière.

La nécessité pour le SYNDICAT d'apparaître "sérieux" est remarquable dans le discrédit du SYNDICAT ETUDIANT en FRANCE: l'UNEF qui ne peut garantir ni une réelle représentativité, ni une réelle autorité et que l'on rejette donc, mais que l'on ne craint pas d'utiliser dans certaines circonstances: (mai-juin 68) en simulant un intérêt pour lui dans les négociations et accords où la bureaucratie VIDE du syndicat Etudiant ne peut que se soumettre à ses partenaires n'ayant aucun moyen de pression propre.

On peut remarquer par ailleurs la dévaluation du syndicalisme signifiée par l'existence de syndicats étudiants paysans ou autres marginaux qui ne sont que des bâtardises mettant à l'évidence en cause l'idéologie à l'origine spécifiquement ouvrière du syndicalisme.

L 'importance institutionnelle des SYNDICATS qui font partie des "corps constitués", dont on a pu suivre le développement au fur et à mesure de leur intégration, donne naturellement à ceux qui se trouvent à la tête de cette

institution (la caste bureaucratique) un pouvoir enviable qui explique l'absence totale de démocratie à l'intérieur des structures syndicales.

L'attention jalouse avec laquelle les bureaucrates veillent sur leur place qui leur procure sinon l'argent dans certains pays, du moins la puissance, s'appuie sur les mêmes sophismes que les staliniens à la tête des Démocraties populaires: pour expliquer qu'ils n'ont pas d'intérêts de classe spécifiquement différents de ceux de la classe ouvrière: ne gagnant pas d'argent comme les capitalistes à la suite d'investissements, ils prétendent ne pouvoir dominer à l'aide de leur argent, alors que de toute évidence c'est le contraire. Ils ne doivent leur argent ou au moins leur situation de dirigeants et de notables (SEGUY-BERBERON= CHABAN-DELMAS; UNIONS DEPARTEMENTALES = PREFETS) qu'à la puissance que leur confère la direction des BUREAUCRATIES SYNDICALES pour les moins chanceux et des bureaucraties étatiques pour certains privilégiés. Encore qu'il soit plus facile de rester secrétaire d'une Fédération d'Industrie ou d'une Union Départementale que de se faire renouveler son mandat de député.

Ce n'est pas à cause du la méchanceté ou de la malveillance des bureaucrates que les SYNDICATS sont pourris ou vendus comme le disent certains gauchistes ordinaires, mais c'est à cause de ce que sont les SYNDICATS que les BUREAUCRATES EXISTENT, c'est bien différents.

L'alliance des SYNDICATS à des PARTIS POLITIQUES, que ce soit sous une forme totalement mercantile comme aux USA; ou sous une fome idéologique comme en FRANCE (PC=CGT) ou en ANGLETERRE: (PARTI TRAVAILLISTE=TRADES-UNIONS), n'est que la vérification pratique de l'importance des SYNDICATS pour le système.

On peut même se demander si, comme il est dit dans *"Propositions aux Révolutionnaires"* ***(3)*** les Bureaucrates des Syndicats et des Partis "ouvriers" ne sont pas les rivaux directs de la nouvelle BOURGEOISIE dans la course ou pouvoir pour succéder à la bourgeoisie traditionnelle.

Quoi qu'il en soit, on en sait maintenant suffisamment sur la nature profonde des SYNDICATS pour s'interroger sur l'attitude qu'il convient d'adopter à leur égard.

Il apparaît clairement, après l'analyse de l'évolution des SYNDICATS, que la pratique de la CNT *(Confédération Nationale du Travail - anarcho-syndicaliste)* qui veut reconstruire un syndicat pur et celle de ceux des anarcho-syndicalistes quand ils veulent "purifier" les SYNDICATS en place n'ont aucune chance puisque d'emblée contre-nature.

On constate également que personne ne peut dire a-priori et métaphysiquement si la dénonciation des syndicats doit se situer à l'intérieur ou à l'extérieur des syndicats.

Dans certains pays la nature ou la police des SYNDICATS est telle que l'on ne peut pratiquement envisager d'y travailler.

Dans d'autres pays comme en France, l'implantation profonde des SYNDICATS dans la classe ouvrière, leur influence constante (fut-elle négative) implique une prudence tactique élémentaire. Quand les circonstances sont favorable à la crédibilité des SYNDICATS il faut certainement mieux y être et y développer sa propre stratégie révolutionnaire, non pas vulgairement pour y pratiquer l'entrisme, mais pour utiliser jusqu'à la corde l'intention syndicale initiale: l'intention révolutionnaire.

En outre, la lutte syndicale en elle-même malgré sa pourriture constitue en temps de paix sociale, la seule lutte directement utile pour le prolétariat par les améliorations quantitatives qu'elle apporte, améliorations quantitatives qu'il faut être bien inconscient pour mépriser.

Il va de soi que cette présence ne doit en aucun cas être une caution, mais au contraire un désaveu constant par les attaques continuelles contre :

- Les revendications désuètes des syndicats,
- Le caractère anti-unitaire de certaines réclamations: hiérarchie des classifications et des salaires,
- Le suivisme du syndicat par -rapport aux positions d'un parti (PC = CGT),
- Ou mieux encore : le suivisme intersyndical des positions des partis frères (PC + PS),

(3) Publié par le *Conseil de Nantes* (février 1970).

- La division des travailleurs en catégories professionnelles par les bureaucraties (diviser pour régner),
- La hiérarchie à l'intérieur du syndicat,
- L'intégration du syndicat à la vie macro et micro-économique, etc...

Ces attaques généralisées, qu'elles s'effectuent de l'intérieur ou de l'extérieur du SYNDICAT, doivent être partie intégrante de la stratégie totale contre la société que le SYNDICAT contribue à défendre et par-là CONTRE LE SYNDICAT LUI-MEME.

Mars 1970 ,

CONSEIL DE NANTES
BP 327
44 - NANTES

SOLIDARITE...

Nous rappelons que deux jeunes Lyonnais sont toujours en prison " préventive " pour des actes qu'ils auraient commis en mai 68. On peut leur écrire:

Michel Raton, 12 quai Perrache, 69 - LYON (2ème)
Marcel Münch, 33 cours Suchet, 69 - LYON (2ème)

On peut aussi écrire:
"Comité de Lutte pour la Libération des Prisonniers Politiques de Juin 68"
c/o B.P. " A.G.E.L. " - 20 rue François Garcin 69 - LYON (3ème) .
C.C.P.: MARSELLA 1347 30 - LYON
BRUNET 5643 55 - LYON.

ABONNEMENTS:

Guy RAYNAL 12 rue Béchade 79 CHEF-BOUTONNE

C.C.P. 2094 49 BORDEAUX

ABONNEMENT: 6.00 F. les 10 numéros

ABONNEMENTDE SOUTIEN: 10.00 F.

Le Directeur-Gérant: Jacques METIVIER St Léger-lès-Melle 79 - MELLE.